

**Identification de l'organisme****Mairie de MERVILLE****Place de la Libération****59 660 MERVILLE****Tél : 03 28 48 20 22****Fax : 03 28 49 68 05****Objet du marché :**

la vérification périodique et la maintenance du matériel incendie et des systèmes de sécurité incendie

Lieu(x) d'exécution :

Patrimoine de la Ville de Merville

59660 MERVILLE

Procédure de passation :

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

Retrait et transmission des dossiers :

Les candidats peuvent retirer le DCE à l'adresse URL suivante :

<https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante <https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>

Critères de sélection :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
- Vérification périodique Pour chaque candidat un ratio sera calculé en divisant le meilleur montant du DQE proposé par les soumissionnaires par le montant du DQE proposé par le candidat * 40	40.0
- Maintenance Selon le DQE basé sur les prix du catalogue fournisseur remisé par rapport aux prix	20

Marché PA2024010

public. <u>Pour chaque candidat, les notes « vérification périodique » et « maintenance » seront additionnées.</u>	
2-Valeur technique	30.0
Moyens humains :	8.0
- de l'entreprise (organigramme)	
- dédiés au chantier (formation, qualification, expériences)	
Moyens matériels :	8.0
- de l'entreprise	
- dédiés au marché	
Moyens opératoires pour chaque opération :	8.0
- méthode utilisée	
Durée d'exécution et d'intervention pour chaque opération	6.0
<u>L'entreprise peut répondre sous forme de fiche activités en mettant en œuvre une opération avec les moyens matériels et humains dédiés.</u>	
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0
- Démarche globale de l'entreprise	5 %
- Démarche spécifique au marché	5 %

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Date de l'envoi de l'avis à la publication : le 22 avril 2024

Date limite de remise des offres : le 06 mai 2024 à 11 heures